

BOA-FRANCE

Société Anonyme au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 20, rue de Saint-Petersbourg - 75008 PARIS
514 242 338 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2023 au 31/12/2023
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 13 mai 2024

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (en euros)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales, CCP	68 099 872,31	106 154 129,96
Effets publics et valeurs assimilées	2 658 022,38	2 714 540,95
Créances sur les étés de crédit et assimilés	161 450 768,48	101 829 294,41
Opérations avec la clientèle	4 927 102,76	4 473 644,57
Particip. et autres titres détenus à long terme ...	37 570,00	37 570,00
Immobilisations incorporelles	243 990,43	301 699,49
Immobilisations corporelles	243 610,21	181 125,54
Autres actifs	1 949 569,29	1 455 703,81
Comptes de régularisation	194 597,67	190 916,44
TOTAL ACTIF	239 805 103,53	217 338 625,17

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les étés de crédit et assimilés	194 730 650,96	173 560 089,93
Opérations avec la clientèle	21 581 221,94	30 890 781,74
Autres passifs	226 491,01	231 938,98
Comptes de régularisation	3 922 099,56	1 710 529,42
Provisions	135 833,81	135 710,30
Dettes subordonnées	2 071 598,05	0,00
Fds pour risques bancaires généraux (FRBG) ...	1 030 939,31	364 939,31
Capital souscrit	10 000 000,00	10 000 000,00
Réserve	444 635,49	-
Report à nouveau	-	- 1 608 219,26
Résultat de l'exercice	5 661 633,40	2 052 854,75
TOTAL PASSIF	239 805 103,53	217 338 625,17

HORS-BILAN	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés	48 599 991,37	50 998 306,76
- Engagements de financement	30 099 097,59	35 972 475,87
- Engagement de garantie	18 500 893,78	15 025 830,89
Engagements reçus	5 182 000,00	70 000,00
- Engagement de garantie	5 182 000,00	70 000,00

COMPTE DE RESULTAT (EUR)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	8 814 619,96	2 480 133,41
Intérêts et charges assimilés	- 2 714 247,72	- 1 181 617,58
Commissions (produits)	2 802 297,85	2 805 578,64
Commissions (charges)	- 357 947,76	- 127 709,78
Gains ou pertes s/op. des portef. de négoc.	3 770 132,40	2 028 066,57
Autres produits d'exploitation bancaire	64 887,42	9 626,54
PRODUIT NET BANCAIRE	12 379 742,15	6 014 077,80
Charges générales d'exploitation	- 3 751 861,34	- 3 626 335,85
Dot. aux amort. et aux dépréc. des immob. incorporelles et corporelles	- 131 055,52	- 113 445,88
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 496 825,29	2 274 296,07
Coût du risque	- 70 043,02	- 15 922,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 426 782,27	2 258 373,79
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	8 426 782,27	2 258 373,79
Résultat exceptionnel	29 486,95	95 336,49
Impôt sur les bénéfices	- 2 128 635,82	- 300 855,53
Dot./Repr. de FRBG et prov. réglementées	- 666 000,00	-
RESULTAT NET	5 661 633,40	2 052 854,75

ANNEXES.

1 - LA SOCIETE. La société BOA-FRANCE est une société anonyme de droit français ayant le statut d'établissement de crédit spécialisé, soumis aux dispositions du Code monétaire et financier. Elle est détenue majoritairement par le Groupe BANK OF AFRICA (BOA), à travers ses filiales, à hauteur de 94,72 % et la société PROPARGO détenant 5 % ainsi que des particuliers privés pour 0,28 %.

Répartition du capital de BOA France	Titres classe 1		Nombre total de titres en circulation	Total gén. des titres en valeur
	Nombre titres	Total en valeur		
BOA GROUP S.A.	60 000	3 000 000	60 000	3 000 000
AGORA	13 999	699 950	13 999	699 950
BOA - BENIN.	15 554	777 700	15 554	777 700
BOA - BURKINA FASO	14 000	700 000	14 000	700 000
BOA - COTE D'IVOIRE	15 555	777 750	15 555	777 750
BOA - MADAGASCAR	22 952	1 147 600	22 952	1 147 600
BOA - MALI	17 822	891 100	17 822	891 100
BOA - NIGER	6 223	311 150	6 223	311 150
BOA - SENEGAL	15 555	777 750	15 555	777 750
BOA - KENYA	7 777	388 850	7 777	388 850
Actions ordinaires hors-Gruppe (en détail) :				
- PROPARGO	10 000	500 000	10 000	500 000
- M. DERREUMAUX	386	19 300	386	19 300
- M. COSSI	105	5 250	105	5 250
- M. KAPNIST	31	1 550	31	1 550
- M. SUEUR	25	1 250	25	1 250
- M. COLOMER	15	750	15	750
- M. BENANI	1	50	1	50
TOTAL	200 000	10 000 000	200 000	10 000 000

2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE. Néant.

3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. Pas d'évènement postérieur à la clôture à mentionner.

4 - **PRINCIPALES OPERATIONS ET METHODES D'ÉVALUATION.** L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur (règlement n° 2014-07 du 26/11/2014 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par l'arrêté du 26/12/2014 publié au Journal Officiel du 31/12/2014). L'application des conventions générales est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation. **4.1. Evaluation des créances et dettes.** Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur. Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes rattachées sont déterminées à chaque clôture, conformément aux dispositions de chaque contrat. Elles sont extournées le jour suivant la date d'arrêté. BOA-FRANCE adopte l'approche standard conformément à la réglementation et de ce fait utilise exclusivement les notations externes. **Encours sains.** Les encours sains sont les ensembles de créances ne répondant aux conditions des créances douteuses. **Encours douteux.** Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles : il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements ; les crédits présentant des échéances impayées trois mois au moins ; les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie. Ces crédits donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les crédits à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables. Ces dépréciations sont portées en déduction de l'actif et les provisions destinées à couvrir les risques de hors-bilan individualisés figurent au passif. Les intérêts courus ou échus afférents aux créances douteuses sont dépréciés en totalité. Ces intérêts sur créances douteuses sont désormais comptabilisés dans les revenus suite à un changement de méthode intervenu en octobre 2016 avec en corollaire une dépréciation enregistrée en compte de résultat. Sont considérées comme douteuses compromises : les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ; les créances classées en douteux depuis plus d'un an. **Encours restructurés.** Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. Ces créances restructurées deviennent alors des créances dont les caractéristiques initiales ont été modifiées afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Aucun encours n'est concerné au 31/12/2023. **Méthode de prise en compte des instruments de réduction des risques.** Afin de couvrir les expositions au groupe relatives aux opérations de hors-bilan, deux types d'instruments de réduction des risques ont été mis en place : le dépôt affecté et les contre-garanties. Les dépôts affectés sont comptabilisés au niveau des dettes sur établissements de crédit au bilan tandis que les contre-garanties sont comptabilisées en garantie reçues des établissements de crédit en hors-bilan. Le montant de ces instruments est tout au plus identique au montant des créances couvertes. Ces instruments sont évalués mensuellement. **4.2. Portefeuille de titres et instruments financiers.** Les titres de transaction sont acquis tous sur un marché actif (tout marché au sens de l'article 2321-1 de l'ANC 2014-07 sur lequel le prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) dès l'origine dans le but de les revendre après une courte période de détention. Ils sont évalués à leur valeur de marché et les plus ou moins-values qui en résultent constatées immédiatement au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ». Les titres de placement acquis tous sur un marché actif sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus. Le prix d'acquisition est représenté par le cours au 31/12/2023 pour les titres cotés. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. L'acquisition en juin 2017 du titre OAT (échéance 25/05/2024) émis par le Trésor Public induit un écart de remboursement de 390,52 milliards d'euros. Cet écart est amorti sur la durée résiduelle du titre. La fraction relative à 2023 est intégrée dans les comptes. Pour rappel, ces titres ont été reclassés en titre d'investissement. A la clôture, pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté. Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du règlement ANC. Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. A chaque arrêté comptable, les établissements utilisent des comptes rattachés afin d'enregistrer en résultat les intérêts courus corrigés de l'échelonnement des écarts de remboursement quand ils existent. Le portefeuille de micro-couverture comprend les contrats qui recouvrent, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts. A chaque arrêté comptable, les opérations de couverture sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Lorsque l'élément couvert est un élément de hors-bilan évalué au cours à terme, les deux composants de l'opération entrent dans la position de change à terme évaluée au cours à terme restant à courir à la date d'arrêté. Dans ce cas, les gains et les pertes de change latents constatés sont comptabilisés en charge et commission dans le compte de résultat de la période concernée avec un ajustement à la fin de chaque contrat du montant du report ou dépôt prévu dans le contrat. **4.3. Titres de participation, parts dans les entreprises liées, et autres titres détenus à long terme.** BOA FRANCE ne possède pas de titres à long terme (participations ou dans des entreprises liées).

4.4. Immobilisations incorporelles et corporelles. Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation. Tous les logiciels et développements informatiques réalisés sont amortis sur une durée de 5 ans. Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations. Les tests de dépréciation sont réalisés tous les ans. Ces fonds de commerce ont fait l'objet de test de dépréciation périodique à l'issue duquel, le montant de 50 K€ qui y est inscrit n'a pas besoin d'être déprécié. Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché. Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours. Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition. Les biens sont amortis selon la durée de vie estimée du bien. Les aménagements sont amortis sur 10 ans et les autres immobilisations corporelles sont amorties sur 5 ans. Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

4.5. Provisions. Une provision pour risques ou charges est constatée à chaque fois qu'une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, est possible. L'évaluation est réalisée en détail pour chaque cas concret de sortie de ressources. Ces provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Le montant de la ressource est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

4.6. Engagements à long terme accordés aux salariés. La société doit verser une indemnité de départ en retraite (à l'initiative du salarié) aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté conformément aux dispositions de la convention collective des sociétés financières. En cas de mise à la retraite, l'indemnité due est égale à l'indemnité de licenciement. La provision pour engagement de retraite constituée en 2022 a été révisée à la hausse, suite à une réévaluation de celle-ci à fin 2023 (+ 123,47 €).

Créances nettes	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Etablissements de crédit.....	135 963 492,90				135 963 492,90
Prêts interbancaires à terme	0,00	25 487 275,58	0,00	0,00	25 487 275,58
Créances commerciales à la clientèle.....	4 348 004,12				4 348 004,12
Autres concours à la clientèle.....	210 605,37	210 059,97	124 255,95	34 177,35	579 098,64
TOTAL	140 522 102,39	25 697 335,55	124 255,95	34 177,35	166 377 871,24

Créances nettes	31/12/2023	31/12/2022
Non éligibles	161 450 768,48	101 829 294,41
TOTAL ETABLISSEMENTS DE CREDIT	161 450 768,48	101 829 294,41
Non éligibles	4 927 102,76	4 473 644,57
TOTAL CLIENTELE	4 927 102,76	4 473 644,57
TOTAL	166 377 871,24	106 302 938,98

5.2. Portefeuille titres (transaction, placement et assimilés, investissement). Note 3. La société détient dans son portefeuille de titres d'investissement, et d'actifs de liquidité de niveau 1.

Actions et autres titres	31/12/2023	31/12/2022
Investissement	2 658 022,38	2 714 540,95
Participation	37 570,00	37 570,00
TOTAL	2 695 592,38	2 752 110,95

Plus ou moins values latentes sur les titres. Investissement, Valeur d'acquisition et valeur au 31/12/2023 : 2 658 022,38, Participation, Valeur d'acquisition et valeur au 31/12/2023 : 37 570,00, Total, Valeur d'acquisition et valeur au 31/12/2023 : 2 695 592,38. **Titres.** Obligations et autres cotes, Total obligations et Total, 31/12/2023 : 2 658 022,38, 31/12/2022 : 2 714 540,95. **5.3. Immobilisations corporelles et incorporelles.** Note 4 et 5.

Immobilisations brutes	2022	Acquisitions	Total
Fonds de commerce	50 000,00		50 000,00
Autres incorporelles.....	517 383,24	65 120,82	582 504,06
TOTAL INCORPORELLES	567 383,24	65 120,82	632 504,06
Agencements	16 874,00		16 874,00
Mobilier.....	88 137,49		88 137,49
Matériel informatique.....	448 715,77	118 470,50	567 186,27
TOTAL CORPORELLES	553 727,26	118 470,50	672 197,76
TOTAL GENERAL	1 121 110,50	183 591,32	1 304 701,82

Amortissements	2022	Dotations	Total
Autres incorporelles.....	313 444,38	75 069,69	388 514,07
TOTAL INCORPORELLES	313 444,38	75 069,69	388 514,07
Agencements	3 468,38	2 332,06	5 800,44
Mobilier.....	124 245,17	7 466,31	131 711,48
Matériel informatique	244 890,95	46 187,46	291 078,40
TOTAL CORPORELLES	372 604,49	55 985,83	428 590,32
TOTAL GENERAL	686 048,87	131 055,52	817 104,39

Fonds commercial. Mali et Total : 50 000,00. **Immobilisations encours.** Immobilisation encours incorporelle et Total incorporelles, 2022 et reclassement : 47 760,19. **5.4. Autres postes du bilan.** Note 6.

Autres actifs	31/12/2023	31/12/2022
Dépôt et cautionnement	125 593,79	162 875,73
Débiteurs divers	1 823 975,50	1 292 333,08
Stock divers	-	495,00
TOTAL	1 949 569,29	1 455 703,81

Note 7.

Comptes de régularisation	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change à recevoir.....	15 051,40	43 310,79
Charges constatées d'avance.....	69 155,07	51 688,74
Autres à recevoir	110 150,00	95 916,91
Autre compte d'attente actif	241,20	-
TOTAL	194 597,67	190 916,44

4.7. Autres. Les charges et produits, d'un montant significatif et relatifs aux exercices précédents, sont constatés en résultat exceptionnel. Il en est de même pour toutes les amendes et pénalités. Les commissions sont enregistrées selon les dates de prestations, à l'exception de certaines, qui liées aux crédits documentaires par acceptation ou par paiement différés sont constatées et prises en une seule fois au terme de ces crédits. **4.8. Résultat par action et résultat dilué par action.** Le capital social étant composé uniquement d'actions ordinaires, disposant toutes des mêmes droits, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions. La société n'a émis aucun titre donnant accès futur au capital social, aucun résultat dilué par action n'étant par conséquent calculé.

5 - INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN - ACTIF (EUR). 5.1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit et assimilés.

Note 1. Créances interbancaires	31/12/2023	31/12/2022
A vue	135 963 492,90	91 234 982,60
A terme	25 487 275,58	10 594 311,81
TOTAL	161 450 768,48	101 829 294,41

Note 2. Créances clientèles brutes	31/12/2023	31/12/2022
Encours sains.....	4 757 821,87	4 473 644,57
Encours douteux.....	265 714,24	34 153,14
TOTAL	5 023 536,11	4 507 797,71

Créances clientèles nettes	31/12/2023	31/12/2022
Créances commerciales	4 348 004,12	4 177 070,00
Autres concours à la clientèle	578 097,07	287 918,05
Comptes ordinaires débiteurs.....	1 001,57	8 656,52
TOTAL	4 927 102,76	4 473 644,57

5.5. Positions en USD, XOF, XAF et AED.

Valeur globale des postes bilan en devise (cours de clôture au 31/12/2023)	2023	2022
Valeur USD	433 990 407,15	253 239 833,37
Contre-valeur EUR	390 591 366,43	237 804 865,53
Valeur XOF	93 691 599 958,00	43 983 440 198
Contre-valeur EUR	142 831 923,38	67 052 322,32
Valeur XAF.....	12 951 449 784,00	8 108 449 784
Contre-valeur EUR	19 744 357,91	12 361 252,01
Valeur AED	1 072 620,66	1 506 405,42
Contre-valeur EUR	262 861,43	385 184,48

6 - INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN-PASSIF (EUR). 6.1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit et assimilés. Note 8.

Dettes interbancaires	31/12/2023	31/12/2022
A vue	69 408 293,80	74 256 394,85
A terme	125 322 357,16	99 303 695,08
TOTAL	194 730 650,96	173 560 089,93

Dettes	A - de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total
Ets de crédit créditeurs.....	69 408 293,80	-	69 408 293,80
Emprunts interbank. à terme ..	44 608 571,37	79 207 819,11	123 816 390,48
Comptes créditeurs à terme	-	1 505 966,68	1 505 966,68
TOTAL	114 016 865,17	80 713 785,79	194 730 650,96

Note 9. Dettes clientèle	31/12/2023	31/12/2022
Autres dettes (à vue)	15 965 399,68	30 740 781,74
Autres dettes (à terme)	5 615 822,26	150 000,00
TOTAL AUTRES DETTES	21 581 221,94	30 890 781,74
TOTAL	21 581 221,94	30 890 781,74

6.2. Autres postes du bilan. Note 10. Autres passifs. Charges sociales à payer et Total, 31/12/2023 : 226 491,01, 31/12/2022 : 231 938,98.

Note 11. Comptes de régularisation	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance.....	10 912,49	18 113,83
Position de change	157 015,58	38 036,95
Congés payés et charges.....	87 696,22	100 058,40
Charges à payer.....	3 663 892,31	1 531 342,87
Autres compte d'attente passif	2 582,96	22 977,37
TOTAL	3 922 099,56	1 710 529,42

6.3. Provisions.

Note 12. Provisions	2022	Dotation	Reprise	Total
Risques.....	364 939,31	35 000,04	- 35 000,00	364 939,35
Charges	-	666 000,00	-	666 000,00
TOT. ACTIVITE BANCAIRE	364 939,31	701 000,04	- 35 000,00	1 030 939,35
Risques.....	50 871,19	-	-	50 871,19
Charges	84 839,11	123,47	-	84 962,58
TOTAL AUTRES	135 710,30	123,47	-	135 833,77
TOTAL PROVISIONS	500 649,61	701 123,51	- 35 000,00	1 166 773,12

6.4. Capitaux propres. Notes 13, 14 et 15.

Cap. propres	2022	Aug.	Affectation	Total
Capital social	10 000 000,00	-	-	10 000 000,00
Report à nouv.....	- 1 608 219,26	-	1 608 219,26	0,00
Réserve légale	-	22 231,77	-	22 231,77
Autres réserves.....	-	422 403,72	-	422 403,72

Affect. de résul.	- 665 611,65	-	- 2 052 854,75	- 2 718 466,40
Résul. en instance	2 718 466,40	5 661 633,40	-	8 380 099,80
TOTAL	10 444 635,49	6 106 268,89	- 444 635,49	16 106 268,89

Capitaux propres	31/12/2023	Affectation	Après affect.
Capital social	10 000 000,00	-	10 000 000,00
Réserve légale	22 231,77	-	22 231,77
Autres réserves	422 403,72	-	422 403,72
Report à nouveau	0,00	5 661 633,40	5 661 633,40
Résultat	5 661 633,40	- 5 661 633,40	-
TOTAL	16 106 268,89	0,00	16 106 268,89

Comme le demande l'article 243 bis du Code général des impôts, il est important de rappeler qu'aucun dividende n'a été versée au cours des trois derniers exercices.

7 - ACTIONNARIAT. Type d'actions. Actions ordinaires, 2023 et 2022, Nombre : 200 000, Valeur nominale (EUR) : 50. Chaque action ordinaire donne droit à une quote-part dans les bénéfices et à une voix dans les Assemblées Générales.

8 - INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN. Note 16. 8.1. Garanties données.

Garanties et engagements donnés	31/12/2023	31/12/2022
Engagements en faveur d'êts de crédit	30 099 097,59	35 972 475,87
- Dont financement (établissements de crédit)	30 099 097,59	35 972 475,87
Clientèle	18 500 893,78	15 025 830,89
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	48 599 991,37	50 998 306,76

8.2. Garanties reçues.

Garanties et engagements reçus	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçus d'établissements de crédit	5 070 000,00	70 000,00
Garanties/Avais sur crédits documentaires	112 000,00	-
TOTAL ENGAG. RECUS D'ETS DE CREDIT	5 182 000,00	70 000,00

8.3. Opérations sur instruments financiers. En application de la réglementation relative à la comptabilisation des swaps de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par l'établissement. Le portefeuille de micro-couverture comprend les contrats qui recouvrent, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts. En application du règlement du Comité de la réglementation comptable, à chaque arrêté comptable, les opérations de couverture sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments convertis. Lorsque l'élément couvert est un élément de hors-bilan évalué au cours à terme, les deux composants de l'opération entrent dans la position de change à terme évaluée au cours à terme restant à courir à la date d'arrêté. Dans ce cas les gains ou pertes de changes latents constatés sont comptabilisés en charges ou produits dans le compte de résultat de la période concernée. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan, pour la valeur nominale des contrats.

Opérations en devise	31/12/2023	31/12/2022
Opération de change au comptant :		
- A recevoir	2 000 000,00	1 019 866,63
- A livrer	2 071 563,14	1 019 332,76
Opération de change à terme :		
- A recevoir	-	10 599 485,29
- A livrer	-	11 504 681,87
Swap financier de devise :		
- A recevoir	18 100 000,00	22 071 890,01
- A livrer	18 092 109,85	21 159 033,15
Compte d'ajustement devises hors bilan	20 502,76	31 805,84

9 - AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS. Aucun engagement de crédit-bail n'existe au 31/12/2023.

10 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. 10.1. Produits et charges d'intérêt. Notes 17 et 18.

Produits d'intérêts Charges d'intérêts	31/12/2023	31/12/2022
Etablissement de crédit	8 434 626,52	2 205 157,80
Obligations ou autres titres à revenu fixe	1 981,43	1 975,98
Clientèle	378 012,01	272 999,63
TOTAL PRODUITS D'INTERETS	8 814 619,96	2 480 133,41
Etablissement de crédit	- 2 335 906,16	- 1 181 617,58
Clientèle	- 378 341,56	-
TOTAL CHARGES D'INTERETS	- 2 714 247,72	- 1 181 617,58

10.2. Revenu des titres à revenu variable. Aucun revenu de titres à revenu variable n'a été observé cette année.

10.3. Commissions. Notes 19 et 20.

Commissions	31/12/2023	31/12/2022
Etablissement de crédit	712 349,36	754 952,29
Clientèle	2 089 948,49	2 050 626,35
TOTAL PRODUITS COMMISSIONS	2 802 297,85	2 805 578,64
Etablissement de crédit	- 357 947,76	- 127 709,78
TOTAL CHARGES COMMISSIONS	- 357 947,76	- 127 709,78

10.4. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés. Note 21. Gains et pertes sur opérations de portefeuille d'investissement. Plus-values/Moins-values titres d'investissement, Dotations/reprises titres d'investissement (écart de remboursement) et Total titres de placements, 31/12/2023 : - 56 518,57, 31/12/2022 : - 56 363,73.

10.5. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.

Gains et pertes s/op. de portef. de négociation	31/12/2023	31/12/2022
Plus-values/Moins-values titres de transaction	-	- 21,53
Produits des opérations de change*	3 770 132,40	2 028 088,10
TOTAL TITRES DE PORTEFEUILLE	3 770 132,40	2 028 066,57

Au 31/12/2023, les pertes constatées sur les titres de transaction (OPCVM) s'élèvent à 0 euros. Ces titres avaient été cédés en 2022. Les titres de transaction sont tous négociables sur un marché actif au sens de l'article 2321-1 de l'ANC 2014-07. Aucune surcote/décote au 31/12/2023 sur les titres de transactions.

10.6. Autres produits et charges d'exploitation bancaire. Notes 22 et 23. Autres produits et charges d'exploitation bancaire. Produits divers d'exploitation et Total autres produits, 31/12/2023 : 64 887,42, 31/12/2022 : 9 626,54.

10.7. Charges générales d'exploitation.

Note 24. Charges générales d'exploitation	31/12/2023	31/12/2022
Frais généraux hors salaires	1 946 812,22	1 817 202,32
- Sociétés du groupe	704 388,22	635 512,25
- Loyers et charges	291 964,81	267 548,54
- Autres services extérieurs	950 459,19	914 141,53
Frais du personnel	1 805 049,12	1 809 133,53
- Salaires bruts	1 175 806,03	1 280 084,25
- Charges sociales hors retraite	526 811,50	440 538,63
- Retraite	102 431,59	88 510,65
TOTAL CHARGES GENERALES	3 751 861,34	3 626 335,85

10.8. Dotations aux amortissements. Note 25. Voir 5.3. Immobilisations corporelles et incorporelles. 10.9. Coût du risque.

Note 26. Coût du risque	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour risques	- 35 123,51	-
Dotations aux provisions	- 62 520,21	- 456,82
Pertes s/créa. irrécouvrables non couvertes pas prov.	- 7 639,30	- 17 253,31
Repr. s/créa. irrécouvrables couvertes par prov.	240,00	360,00
Autres reprises de provisions	35 000,00	1 427,85
TOTAL COUT DU RISQUE	- 70 043,02	- 15 922,28

Coût du risque	31/12/2023
Provision pour risques clientèle	- 62 520,21
Reprise pour risques clientèle	240,00
Coût du risque clientèle	- 62 280,21
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes pas provisions	- 7 639,30
Coût du risque sur opérations	- 7 639,30
Autres dotations et provisions	- 35 123,51
Autres reprises de provisions	35 000,00
Coût du risque/Autres provisions	- 123,51
TOTAL COUT DU RISQUE	- 70 043,02

10.10. Résultat exceptionnel.

Notes 27. Charges sur exercices précédents	31/12/2023	31/12/2022
Ajustement travaux d'arrêté 2023	49 639,56	26 332,53
Charges diverses d'exploitation	4 687,20	6 654,56
TOTAL	54 326,76	32 987,09

Produits sur exercices précédents. Régularisation comptable et Total, 31/12/2023 : 83 813,71, 31/12/2022 : 128 323,58. L'ensemble des produits et charges correspondant aux exercices précédents a été constaté en résultat exceptionnel.

10.11. Impôts sur les bénéfices. BOA FRANCE présente dans ses comptes une charge d'impôt sur les sociétés (IS). Elle s'élève à 2 128 635,8 €.

11. INFORMATION SECTORIELLE. La société est organisée autour de 4 activités : le Correspondent Banking réunit tous les services de compensation d'opérations en EUR pour le compte de banques localisées exclusivement en Afrique ; le Trade Finance regroupe les diverses activités de financement d'entreprises faisant commerce avec l'Afrique. Les escomptes de traites avalisées concernent en très grande majorité des clients situés hors de France tandis que les confirmations de crédits documentaires concernent davantage la clientèle française ; les activités tournées autour de la clientèle Diaspora pour laquelle les revenus qui y sont tirés sont pris pour l'essentiel sur les banques africaines qui ont mandaté BOA-FRANCE pour gérer cette clientèle ; les activités de Money Market, plus centrées sur l'achat et la vente des devises EUR/XOF. A ces quatre activités s'ajoutent les activités diverses et notamment les fonctions centrales de gestion de la trésorerie. Les contributions aux revenus par secteur d'activité sont reprises ci-dessous. Il faut noter que les crises en Ukraine et également celle du moyen orient, n'ont jusque-là pas affecté notre activité qui dans sa globalité, est basée sur les transferts des flux monétaires, notamment en EUR, XOF et USD.

PNB par ligne métier (données analytiques en EUR)	2023	%
Correspondent Banking	1 754 282,56	14,17 %
Trade Finance	696 401,12	5,63 %
Diaspora	341 648,41	2,76 %
Trésorerie et autres	- 121 554,73	- 0,98 %
Money Market et change	9 659 438,24	78,03 %
Autre produit	49 526,55	0,40 %
TOTAL	12 379 742,15	100 %

12. AUTRES INFORMATIONS. 12.2. Effectifs.

Effectifs moyens	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	10	13
Non cadres	11	7
TOTAL	21	20

12.3. Rémunérations, avances, crédits et engagements. L'indication du montant des rémunérations conduirait à donner une rémunération individuelle.

12.4. Informations relatives aux opérations de fiducie. L'agrément de BOA FRANCE ne lui permet pas de réaliser des opérations de fiducie.

12.5. Informations relatives aux transactions entre parties liées. Toutes les opérations avec des parties liées sont réalisées aux conditions normales de marché.

12.6. Honoraires des Commissaires aux comptes. Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes pris en charge en 2023 s'élève à 66 150 € HT. A cela s'ajoute des honoraires au titre de service autre que la certification des comptes liés à l'examen limité du 30/06/2023 s'élevant à 15 750,00 € HT.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale, approuve les propositions du Conseil d'administration sur l'affectation du bénéfice distribuable. Origine. Bénéfice de l'exercice et Affectation : 5 661 633,40, Réserve légale 5 % : 283 081,67, Report à nouveau positif : 5 378 551,73.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOA-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous

estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit. En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Opérations intragroupes. Risque identifié et principaux jugements. Les relations commerciales entre BOA-FRANCE et les autres entités du groupe BOA représentent une part importante de l'activité. Au-delà de la correcte contractualisation de ces relations, du correct enregistrement des flux et de leur valorisation, le contrôle de l'information comptable et financière s'appuie également sur la confirmation des opérations par les banques contreparties. Le recensement de l'ensemble des opérations concernées et l'analyse en temps opportun des écarts éventuellement constatés entre la position de BOA-FRANCE et celles des banques contreparties, sont des diligences essentielles. Toutefois, celles-ci dépendent fortement de l'organisation en place au sein du groupe et dans les sociétés sœurs, en termes de calendrier comme de seuils d'analyse, avec un impact potentiel sur notre appréciation de la réalité et de l'exhaustivité des positions de BOA-FRANCE. Etant donné l'hétérogénéité rencontrée au sein du groupe en termes de calendrier de remontée des données intragroupes, de fiabilisation de celles-ci et de réactivité dans la rationalisation des écarts significatifs résiduels, nous considérons ce processus comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit. Nos travaux ont consisté à apprécier le contrôle interne déployé par la Banque pour s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des déclarations intragroupes, ainsi qu'à procéder à des contrôles sur pièce au 31/12/2023 sur les justifications d'écarts. Nous avons : pris connaissance du système de contrôle interne lié à la production des réconciliations intragroupes et à l'analyse des écarts résultant de celles-ci ; évalué le caractère effectif des déclarations de la banque et de l'ensemble des sociétés du groupe avec lesquelles la banque effectue des transactions ; évalué le caractère probant des documents justifiant l'enregistrement comptable des soldes figurant sur les déclarations ; procédé à des tests substantifs visant à nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité des déclarations, notamment sur l'arrêté du 31/12/2023.

Systèmes d'informations. Risque identifié et principaux jugements. La sécurité et la maîtrise de l'environnement informatique constituent des facteurs déterminants pour le bon déroulement des opérations et pour la fiabilité de la production de l'information financière. L'existence d'un dispositif formalisé et fonctionnel de gestion des accès d'une part et l'application effective de la procédure de gestion des incidents constituent des contrôles clés permettant de limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données concourant à l'élaboration de l'information financière. Par ailleurs, il est crucial pour la banque de pouvoir optimiser la gestion et les évolutions du parc informatique afin de construire un système d'informations qui puisse répondre aux exigences actuelles des reportings financiers et prudentiels. Nous considérons par conséquent la gestion des accès ainsi que de l'exploitation des systèmes d'informations comme des points clés de l'audit.

Notre approche d'audit. Les travaux de revue de l'environnement informatique ont été réalisés avec le concours de nos spécialistes informatiques. Ils ont consisté à : obtenir une compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; évaluer les contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements, gestion de l'exploitation informatique, gestion des sauvegardes et de la continuité d'exploitation) ; évaluer les contrôles applicatifs embarqués sur lesquels nous nous appuyons pour nos travaux d'audit ; récupérer un état recensant les écritures manuelles et tester l'ensemble de celles présentant un caractère risqué au regard de notre jugement professionnel.

Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise. Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par

l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes. Nous avons été nommés Commissaire aux comptes de la société BOA-FRANCE par votre Assemblée Générale du 25/08/2009 (le premier exercice audité était l'exercice clos le 31/12/2010). Au 31/12/2023, le cabinet MAZARS était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques. Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Le Commissaire aux comptes : MAZARS, Paris - La Défense, le 26 avril 2024, Jean LATORZEFF, Associé.

Le rapport de gestion est à la disposition du public au siège social de la société.